

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

ACCEPTÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

- Facture Eau, Gaz, Electricité (- de 6 mois)
- Facture Internet, Téléphone fixe ou portable
- Avis d'imposition, Taxe d'habitation, Taxe foncière
- Attestation d'assurance habitation (- de 6 mois)
- Quittance de loyer (établie par pro de l'immobilier)
- Attestation de domicile par la Mairie
- Attestation d'hébergement + justificatif domicile au nom de l'hébergeur (- 6 mois) + pièce d'identité hébergeur recto/verso